La **FNO** dénonce la **manoeuvre du gouvernement** et maintient sa **demande de retrait de l'article 32** , du **projet de Loi** !

Comment tenter de remplir le gouffre du déficit de la branche retraite de la sécurité sociale ?

En faisant main basse sur les réserves des régimes complémentaires !

Le gouvernement a trouvé la poule aux oeufs d'or ! Pourquoi se priver quand des professionnels ont, plusieurs générations durant, géré scrupuleusement leurs régimes complémentaires ? Facultatifs à leur début ils ont été rendus obligatoires mais leur gestion est restée dans le giron des différentes caisses spécifiques.

C'est au prix d'efforts de contribution et de répartition que les réserves de ces régimes ont été lentement accumulées et que leur pilotage prudent, solidaire et prévoyant a permis une juste répartition des taux de rendements au fil des ans. Le montant de la part des retraites acquis dans le régime complémentaire représente la moitié et plus de la pension d'un auxiliaire médical qui a cotisé toute une carrière en pensant profiter des avantages annoncés !

Aujourd'hui cet engagement intergénérationnel est remis en cause par le gouvernement qui met en place la logistique pour faire main basse sur les réserves du régime complémentaire et à terme les récupérer pour les noyer dans l'ensemble des régimes de retraite.

Après la loi Fillon et l'augmentation des cotisations due à la compensation, après la réduction de la pension imposée sur l'avantage sociale vieillesse du précédent gouvernement, c'est au régime complémentaire que le gouvernement actuel s'attaque !

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, réuni à Paris les 12 et 13 octobre 2013, dénonce les projets du gouvernement, refuse la dilapidation programmée des réserves du régime complémentaire, dénonce la volonté de spolier les auxiliaires médicaux de leurs futurs revenus de remplacement.

La FNO va désormais poursuivre son action en demandant l'intervention des sénateurs.

Restons mobilisés pour notre avenir !

Plus d'informations sur www.fno.fr